

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-642807

9395

83306

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9395

Société : RSM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NASSI

Date de naissance : 13/11/67

Adresse : Rue 11 Ress Tuna APP 4.0 MAZOLA CASA

Tél. 06 66 85 17 49

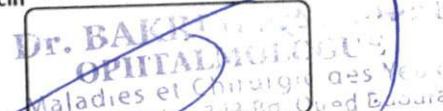
Total des frais engagés :

03 787

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/09/2021

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachez du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
	2-9-21	148,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien doit préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'OCU.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

LE 21 DE MARS 1987 PAR LE PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme



* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'American Academy of ophthalmology

Casablanca, le 02/09/2011

الدكتور محمد باكريم

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير، حول البصر

عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لامراض العيون

الدار البيضاء في

Sliman Zebide

① Theâtre.

NS

NYX.00 1g/100 ml

PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr. TIR Abdelaziz
Dr. TIR Hay Hassan
58, Route Mly Thami, Hay Hassan
Casa
Tél: 0522 90 21 67

Dr. BAKRIM
OPHTHALMOLOGIE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - Casablanca
Tél: 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

VR2762C1MAR/0919



Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme



الدكتور محمد باكريم

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير، حول البصر

عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لامراض العيون

* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'American Academy of ophtalmology

Casablanca, le 02/09/2021

الدار البيضاء في

SLIMAN ZAERDA.

Hauter + paul CO, verre organique.
au vitreux.

OPTIQUE AVICENNE
202, Bd. Ibn
20.200 - Casablanca
Tél: 05 23 34 68 00
095015988

ULS ODR = +2,00 (-0,50; 90°)
OD = +1,75 (-0,50; 91°)

ADD + 2,25 S (OD)

maculaires Separées

Dr. BAKRIM
OPHTHALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia 323 Bd Oued Daoura
Casablanca

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

~~OPTIQ'AVICENNE~~
202, Bd. Ibn Sina - Hay El Hana
20.200 - CASABLANCA
Tél : 05 22 94 68 00
INPE
095015988



OPTICIENNE - OPTOMÉTRISTE
ADAPTATION DE LENTILLES
DE CONTACT

FACTURE N° 000587

Casablanca, le : 06/09/2021

M : Slimane Zoukida

QUANTITÉ	DÉSIGNATIONS	MONTANT
01	Orb. Dr BAKRIN Ned du	320,00
01	Porteuse A 1	750,
02	Nelle lunettes lunettes Brew Anti-Reflet Import	165,00
01	431	1295,
0G	431	1295,

Arrêtée La présente facture à la somme de Montant T.T.C 3240,00
soixante deux mille quatre cent
quarante DHS -